



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

**Des municipalités de la MRC de D'Autray amorcent une démarche commune
concernant l'aréna Joannie Rochette**

Sainte-Geneviève-de-Berthier, le 9 avril 2026 – Dans le cadre de leur séance respective du conseil municipal, le 7 avril dernier, plusieurs municipalités de la MRC de D'Autray, dont Sainte-Geneviève-de-Berthier, ont adopté, chacune de leur côté, une résolution visant à amorcer une démarche de coopération intermunicipale pour assurer la pérennité de l'aréna Joannie Rochette.

Situé à Berthierville, l'aréna Joannie Rochette dessert un bassin de population qui dépasse les limites d'une seule municipalité. Les municipalités reconnaissent ainsi son caractère supra-local et conviennent que sa gestion, son entretien et son développement doivent être envisagés dans une perspective régionale.

Depuis le 17 mars 2026, deux rencontres entre les municipalités, menées en collaboration avec la Direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), ont permis d'échanger sur la situation et de mettre en place un comité officiel de négociation intermunicipal. Ce comité aura pour mandat :

- d'analyser l'état de l'aréna et les besoins d'investissements;
- d'évaluer différents scénarios de collaboration, de gouvernance et de financement;
- d'étudier les impacts financiers, organisationnels et territoriaux;
- de proposer un modèle de gouvernance durable aux conseils municipaux.

Parmi les options à l'étude figurent notamment :

- des ententes intermunicipales;
- le partage de responsabilités;
- la création d'une régie intermunicipale.

Cette démarche s'inscrit en cohérence avec les orientations du gouvernement du Québec, qui favorise la coopération intermunicipale afin d'optimiser l'utilisation des ressources publiques, d'améliorer l'offre de service et de faciliter l'accès aux programmes de financement.

La mobilisation des municipalités vise à trouver la meilleure solution possible pour les citoyens, tout en s'alliant la collaboration du MAMH et en évaluant les possibilités d'aide financière.

Aucune décision finale quant au modèle de gestion n'est arrêtée à ce stade. Les travaux du comité permettront d'établir un portrait complet de la situation et de formuler des recommandations aux conseils municipaux, qui auront à se prononcer ultérieurement.